

Après une lutte pour sauver l'institution, la décision du Tribunal aujourd'hui

Combrée : l'incontournable liquidation

Le miracle tant attendu n'a pas eu lieu hier. À la sortie du tribunal d'Angers, la tristesse était sur tous les visages des défenseurs de l'institution libre de Combrée. L'établissement catholique n'échappera pas à la liquidation, l'administrateur judiciaire l'a indiqué dans ses réquisitions.



Gérard Housseau, responsable de l'Union départementale de la CFTC, Isabelle Marbot, présidente de l'Apel et Nadine Hermann-Pouffary, présidente de l'Apesco.

Abattement, dégoût, mais plus de doute hier, à la sortie de l'audience : « **mise en liquidation judiciaire** », ils l'ont clairement prononcé », rapporte, les larmes aux yeux, Nadine Hermann-Pouffary, présidente de l'Apesco. Quatre mois, depuis son dépôt de bilan, le 4 mars dernier, que cette association de parents d'élèves menait son combat pour sauvegarder l'établissement. Certes hier matin, le jugement, mis en délibéré, n'a pas été prononcé. Il ne le sera que ce soir. Mais les réquisitions de l'administrateur judiciaire n'ont trompé personne.

Ainsi les espoirs de l'Apesco s'étaient-ils envolés : « **On est très déçus, et extrêmement peinés pour tous ces gens au chômage, pour nos enfants. Tout a été fait pour que cette école soit fermée. Nous sommes sûrs à présent que la Direction diocésaine est l'instigatrice de cette fermeture. Elle a préféré favoriser d'autres établissements comme Mongazon (Angers), Orvault (Nyoiseau) ou Bourg-Chevreau (Segré)** », affirme la présidente de l'association. Alain Frappin, professeur à Combrée et représentant de la CFTC, ajoute également déçu : « **Les autorités diocésaines sont dans leur citadelle. Elles ne se rendent pas compte de la vie d'un établissement et du personnel. La doctrine sociale de l'Église catholique n'est pas appliquée correctement au sein de l'enseignement.** »

Absente à l'audience, la Direction diocésaine, contactée hier, nie ces accusations. Ainsi son directeur Pierre Macé : « **Je n'ai jamais mis d'opposition à l'action de l'Apesco pour reprendre l'établissement, mais je ne peux me soustraire à la mise en place des procédures. Si des travaux réguliers avaient été entrepris dès les années 70, on aurait pu éviter cela.** » Les dernières pièces de l'Apesco, apportées, hier matin encore, pour tenter d'alléger la facture des travaux de mise aux normes (900 000 €) et pour reprendre les rennes de l'établissement, n'ont convaincu ni la commission de sécurité, ni Me Rousseau, administrateur judiciaire en charge du dossier. Le faible nombre d'inscriptions pour la rentrée prochaine, à peine 80, a aussi pesé dans ce jugement.

Reste en suspens le sort des 29 salariés de l'Ogec qui travaillaient à Combrée et qui habitent dans les environs. La Direction diocésaine leur a proposé 25 offres d'emploi dans le département. « **Pour une grande partie, ce sont des temps partiels et des longues distances** », constate Gérard Housseau responsable CFTC, qui réclame la mise en place d'une commission officielle d'emploi pour ces personnels comme cela a été fait pour le personnel enseignant. Mais la direction diocésaine s'y refuse, expliquant que « **statutairement, ce n'est pas de notre ressort** ».

A l'heure actuelle, « **aucun racheteur potentiel sérieux** » ne s'est présenté pour les bâtiments, propriété d'une association à majorité constituée d'anciens élèves. De son côté, l'Apesco envisage un dernier recours en portant plainte contre l'Ogec : « **Il y a eu tromperie vis-à-vis des parents qui ont inscrit leurs enfants. Ils savent depuis août dernier que l'établissement n'est plus aux normes !** » Triste dénouement quoiqu'il en soit pour nombre de sympathisants de cette emblématique institution.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

